

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

asbl GREOA

**ETUDE DE FAISABILITÉ D'UN ITINERAIRE CYCLO-PÉDESTRE DE TYPE
"RAVEL" LE LONG DE L'AMBLÈVE**

Région wallonne – Arrêté ministériel du 6 décembre 2006 (visa n° 06/32154)

Procès-verbal de la réunion du Comité d'Accompagnement du 26 septembre 2007 (Namur)

Présents:

M. C. ANCION, Bourgmestre de Sprimont – Président du GREOA ;
Mme V. BARTHOLOME, commune d'Aywaille ;
M. D. DEBATTY, MRW - DGATLP - Cellule RAVeL ;
M. M. DESTREE, MET - Direction Générale des Transports ;
M. R. ETIENNE, MRW-DGATLP ;
M. B. FLAHAUT, Cabinet du Ministre André ANTOINE ;
M. P. GOFFIN, Echevin à Stoumont ;
M. B. HOUBEAU, Agent de développement au GREOA ;
M. J. LAROCHE, MRW-DGRNE - DNF/NATURA 2000 ;
M. J. LILIEN, Directeur du GREOA ;
M. O. PHILIPPE, INFRABEL ;
Mme F. RAHIER, MRW-DGA - Direction de l'Espace rural ;
M. D. URBAIN, MET - Direction Générale des Voies Hydrauliques ;
M. D. VAN DUYSE, MET - Direction Générale des Transports ;
M. J-F. VICAIRE, Auteur de Projets GREOA.

Excusé:

M. D. ADAM, Bourgmestre de Comblain-au-Pont.

La séance est ouverte à 14h00 sous la présidence de M. Van Duyse.

A l'aide d'un PowerPoint, M. Vicair présente l'étude, rappelant la méthode utilisée, les divers contacts pris par le GREOA dans le cadre de la mission depuis la dernière réunion du Comité ainsi qu'une estimation budgétaire pour la réalisation du projet.

M. Lilien présente ensuite les opportunités de financement du projet et notamment son intégration dans le *Portefeuille de projets touristiques Ourthe-Amblève* soumis au cofinancement FEDER pour la période de programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens. Une discussion générale s'ensuit sur d'autres modes de financement; les pistes via la mobilité, le tourisme et le développement rural sont évoquées. En l'absence de M. Adam, M. Lilien rappelle également la position de la commune de Comblain-au-Pont concernant l'extension du réseau RAVeL vers le Condroz via Anthisnes. M. Goffin confirme la volonté de la commune de Stoumont concernant la réalisation du tronçon Quarreux – Trois-Ponts.

M. Philippe intervient quant à l'utilisation des infrastructures du chemin de fer à hauteur de Raborive et, partant, propose une nouvelle solution de tracé. Celle-ci passe au sud du chemin de

fer, s'appuie sur les ponts existants et emprunte un ancien chemin aménagé par la SNCB; une passerelle permettrait ensuite de rejoindre une culée située entre la voie ferrée et la N633. Il serait ensuite possible d'aménager un passage sous cette dernière (pertuis) pour rejoindre le sentier vicinal en direction d'Aywaille. Cette solution évite les difficultés d'aménagement des autres options proposées et serait de surcroît moins coûteuse. De même, une alternative s'appuyant sur les infrastructures du chemin de fer est également proposée entre Nonceveux et Sedoz.

Il attire également l'attention sur l'impasse vers l'amont que représente le fait de localiser l'itinéraire en rive droite vers les fonds de Quarreux ; Il propose de passer en Rive Gauche, depuis le pont du Chemin de fer.

Ces options seront examinées dans le rapport final.

Mme Rahier s'interroge sur la faisabilité d'usage du pont Electrabel à hauteur de Nonceveux. Une discussion s'ensuit sur les problèmes de sécurité que représenterait la centrale électrique vis-à-vis des passants. M. Lilien rapporte divers contacts avec l'autorité communale d'Aywaille qui laissent entrevoir qu'une solution ne poserait guère de problème, des tractations étant actuellement en cours.

A la demande de M. Laroche, la détermination du tracé définitif est établie :

- Pont de Scay – Pont de la Belle Roche ;
- Belle Roche/R droite ;
- Halleux - Hagôhé ;
- Hagôhé - Martinrive/R droite ;
- Martinrive - Aywaille ;
- Remouchamps - Sentier vicinal 161/R droite ;
- Sentier vicinal 161 - Pont de Nonceveux ;
- Pont de Nonceveux - Fonds de Quarreux/Servitude de pêche.

Monsieur Laroche fait quelques remarques concernant la problématique NATURA 2000 et la loi sur la conservation de la nature :

- Il est impératif que l'évaluation appropriée des incidences du projet sur NATURA 2000 soit globale.
- A certains endroits du tracé, il y a présence d'espèces protégées. L'évaluation appropriée des incidences devra donc aussi comprendre un relevé des espèces protégées (animales et végétales) présentes sur le tracé et qui pourraient être impactées par le projet.

Il informe le Comité qu'il communiquera ultérieurement au GREOA d'autres remarques concernant le rapport final.

M. Van Duyse clôture la rencontre en rappelant les points à finaliser pour l'achèvement de la mission:

- Examen et intégration dans l'étude des options proposées par M. Philippe ;
- Il conviendra de prendre contact avec la Société Electrabel pour s'assurer des possibilités d'usage du pont à hauteur de Nonceveux.

Le rapport final sera communiqué pour la fin octobre aux membres du comité d'accompagnement. Il comportera 2 versions : le rapport en lui-même et une version mettant clairement en évidence les modifications introduites depuis la version faisant l'objet de la présente réunion.

Sous cette réserve, le Comité d'Accompagnement approuve le rapport final présenté par le GREOA et autorise celui-ci à introduire une déclaration de créance pour le solde du subside repris à l'AM du 6 décembre 2006. Dont Acte.

La réunion est clôturée 16h00.